



Le Centre Hospitalier de Valenciennes et le FIPHFP s'engagent pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

Mardi 13 mars 2018, le Centre Hospitalier de Valenciennes et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont signé leur première convention triennale en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien de l'emploi des agents en situation de handicap.

Asseoir une politique handicap volontariste sur trois ans (2018-2020)

Le Centre Hospitalier (CH) de Valenciennes est un acteur primordial de la politique de santé de la région Hauts de France. Il se compose actuellement de 14 pôles, accueille environ 2 000 lits et regroupe près de 4.000 agents.

Ce mardi 13 mars, le CH de Valenciennes a signé sa première convention avec le FIPHFP. Elle s'inscrit dans une volonté de développer la politique handicap en place et déjà très active, d'impliquer tous les acteurs du maintien dans l'emploi, de renforcer l'approche individuelle et de développer le recrutement de travailleurs en situation de handicap d'ici à 2020.

Avec un taux d'emploi légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de 6,07 %, le CH de Valenciennes dépasse d'ores et déjà les obligations fixées par la loi mais souhaite poursuivre sa politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Il vise un taux d'emploi légal de 6,83 % au terme des trois années de mise en œuvre de la convention.

Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par la mise en place de huit axes de travail prioritaires

Le financement s'élève à 884 798 €. Cet investissement permettra de déployer un plan d'actions ambitieux autour de 8 axes de travail prioritaires :

Axe 1 : Intégrer la politique handicap dans les processus de l'établissement

- Consolider le rôle de la Direction des Ressources Humaines, garante de l'atteinte des objectifs poursuivis par l'établissement à travers le conventionnement ;
- Composer un comité de pilotage et de suivi de la convention ;
- Réaliser des procédures permettant d'actionner les aides et recenser l'ensemble des démarches engagées.

Axe 2 : Identifier, compenser et suivre les situations de handicap et de restriction d'aptitude au poste de travail

- Améliorer le recensement des personnels en situation de handicap au sein du Centre Hospitalier ;

- Inciter les personnels en situation de handicap du Centre Hospitalier à acquérir la qualité de travailleur handicapé ;
- Appliquer la politique d'adaptation et d'aménagement de poste pour les personnels en situation de handicap du Centre hospitalier ;

Axe 3 : Proposer des aides techniques et individuelles afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs

- Identifier et apporter des aides individuelles permettant de compenser les situations de handicap au travail (prothèses auditives, transport domicile – travail, tutorat, auxiliaires de vie).

Axe 4 : Accompagner les agents dans leurs démarches de reclassement pour une reconversion professionnelle réussie

- Mettre en place des bilans de compétences et un accès à la formation qualifiante ;
- Développer les formations techniques et une prise en charge de la rémunération des agents dans le cadre d'une formation ;
- Élargir les possibilités de reclassement au-delà de la filière administrative.

Axe 5 : Recruter de nouveaux agents en situation de handicap et développer un réseau de partenaires externes

- Recruter des agents en situation de handicap et compenser leur handicap ;
- Former spécifiquement les managers, tuteurs et collègues des nouveaux personnels en situation de handicap, à propos du Handicap ;
- Faire connaître la politique handicap du CH à l'extérieur afin d'identifier davantage de candidats en situation de handicap.

Axe 6 : Renforcer les connaissances des agents sur les thèmes du handicap et du maintien dans l'emploi en développant les actions de sensibilisation

- Professionnaliser les acteurs internes pour être plus efficaces dans la prise en compte des besoins des BOE ;
- Faire émerger des pratiques communes et partagées au sein des pôles pour développer une politique handicap transversale et inclusive.

Axe 7 : Engager des actions de communication et de sensibilisation au handicap en croisant supports d'information et actions de terrain

- Faire connaître les dispositifs et procédures de remontées des besoins et des demandes ;
- Lever les préjugés et changer les regards sur le handicap par des actions de communication récurrentes (site web, newsletter, mises en situation...) ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à la pluralité des situations.

Axe 8 : Réflexions sur des axes de partenariat avec l'ensemble des établissements du GHT en matière de politique d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnel handicapé

- Recensement et mise en commun de bonnes pratiques en la matière ;
- Développer des formations et des actions de sensibilisation partagées entre les membres du groupement ;
- Réfléchir à des opérations de communication partagées entre les établissements du groupement favorisant l'insertion et le maintien dans l'emploi.

Les objectifs fixés par la convention entre Centre Hospitalier de Valenciennes et le FIPHFP :

Le Centre Hospitalier de Valenciennes compte 4000 agents. Son taux d'emploi actuel de travailleurs handicapés dépasse les 6%, soit plus de 200 agents en situation de handicap. L'objectif de cette convention est de pouvoir consolider ce taux d'emploi et de formaliser une politique handicap connue et reconnue par tous les acteurs : médecins, cadres, agents, CHSCT,...

La convention a été signée par :

- Marc Desjardins, Directeur du FIPHFP
- Rodolphe Bourret, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

En présence de : Eric Naepels, Responsable des affaires régionales – représentant la direction Régional Hauts de France de la Caisse des Dépôts

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité des lieux de travail et accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

À propos du Centre Hospitalier de Valenciennes :

Avec une capacité de près de 2000 lits dont plus de la moitié en court séjour, le volume d'activité du Centre Hospitalier de Valenciennes représente l'offre de soins la plus significative du sud du département du Nord.

Il a donc été choisi pour être l'Hôpital de Référence du Bassin en amont du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille et pour les autres hôpitaux du territoire de santé en devenant établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Hainaut-Cambrésis (800 000 habitants). Il est le 3ème établissement en importance des Hauts de France et l'un des 30 plus importants hôpitaux de France. Il est également le premier employeur du Valenciennois avec près de 5200 salariés.

La convention établie entre le FIPHFP et le CHV traduit la volonté de l'établissement de mener une politique handicap active qui constitue un axe majeur du projet de social de l'établissement s'intégrant dans le projet d'établissement 2018-2022.

CONTACTS PRESSE :

Centre Hospitalier de Valenciennes :

Thomas DELBARRE – delbarre-t-ch@valenciennes.fr - 03 27 14 36 29

Céline DHOTE – dhote-c@ch-valenciennes.fr – 03 27 14 06 39

FIPHFP :

Lucille SIMON – TBWA\Corporate - lucille.simon@tbwa.com - 04 37 47 36 28